

Communautés d'Énergie Renouvelable : de la directive européenne à la mise en place concrète dans les territoires !

Atelier « Solution » - Mercredi 25 juin de 10h à 11h, salle ROME

Déroulé de l'atelier

Programme

- Introduction au cadre réglementaire des Communautés d'Énergies Renouvelables (CER)
- Les Centrales Villageoises : un modèle clé-en-main pour faciliter le déploiement des CER
- Présentation du projet RECROSSES
- L'ASDER : le rôle d'une structure relai de proximité auprès des collectivités et sociétés citoyennes
- Exemple de l'émergence des Centrales Villageoises Solely Brequin, à l'initiative de la Communauté de Communes Maurienne Galibier
- Vers des dispositifs de soutien aux Communautés d'Énergie Renouvelable ?

Intervenant.e.s

- Etienne Jouin, Association des Centrales Villageoises
- Hugo Berard, ASDER
- Isabelle Saintier, Communauté de Communes Maurienne Galibier - **excusée**
- Claire Caudron, Centrales Villageoises Solely Brequin

Les Communautés d'Énergie Renouvelables (CER)

Un cadre commun européen et une déclinaison dans le droit français

- Directive européennes 2018/2001
- articles L291-1 et suivants du Code de l'Énergie

La définition des CER en synthèse

Entité légale

Personne morale (statuts possibles : SA, SAS, SCIC, association) autonome.

Participation ouverte et volontaire

Contrôle effectif détenu par des membres situés à proximité (département ou département limitrophe) :
droits de vote et capital détenu > 40%

Membres

Personnes physiques, personnes publiques, PME, SEM, associations, entreprises ESUS portant des projets ENR

- Si moins de 20 personnes physiques, au moins 2 catégories de bénéficiaires doivent être représentés
- Chaque membre doit détenir moins de 25% des droits de vote

Objet

Bénéfices environnementaux, économiques et sociaux – Profits financiers secondaires

Produire, Consommer, Stocker, Vendre, Agréger, Partager des énergies renouvelables

Pour + de
détails :



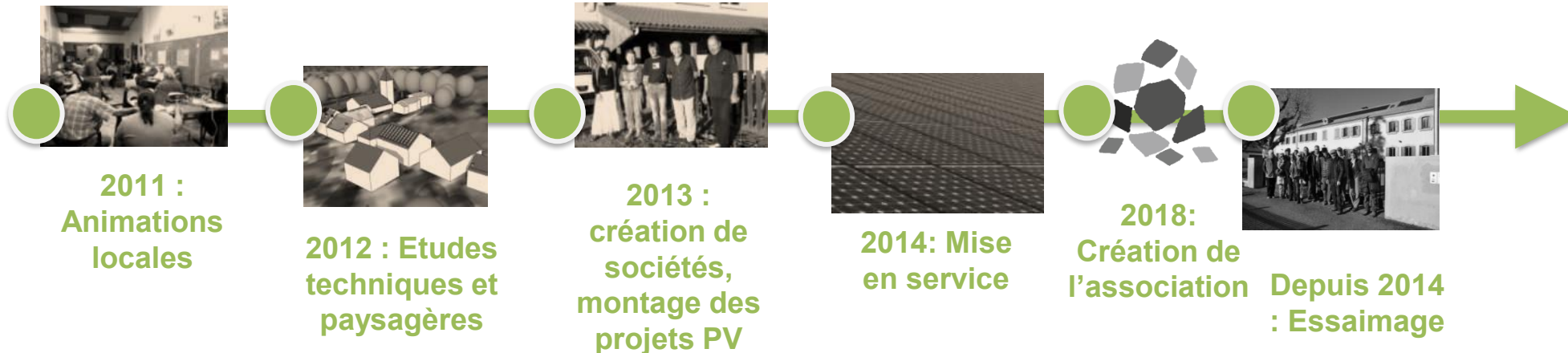
Les Centrales Villageoises : un modèle clé-en-main pour faciliter le déploiement des CER

Un peu d'histoire...

- Expérimentation lancée en 2010 par AURA-EE et 5 Parcs Naturels Régionaux sur 8 territoires pilotes
- Fonds européens et régionaux
- Modèle consolidé puis essaimé depuis 2014

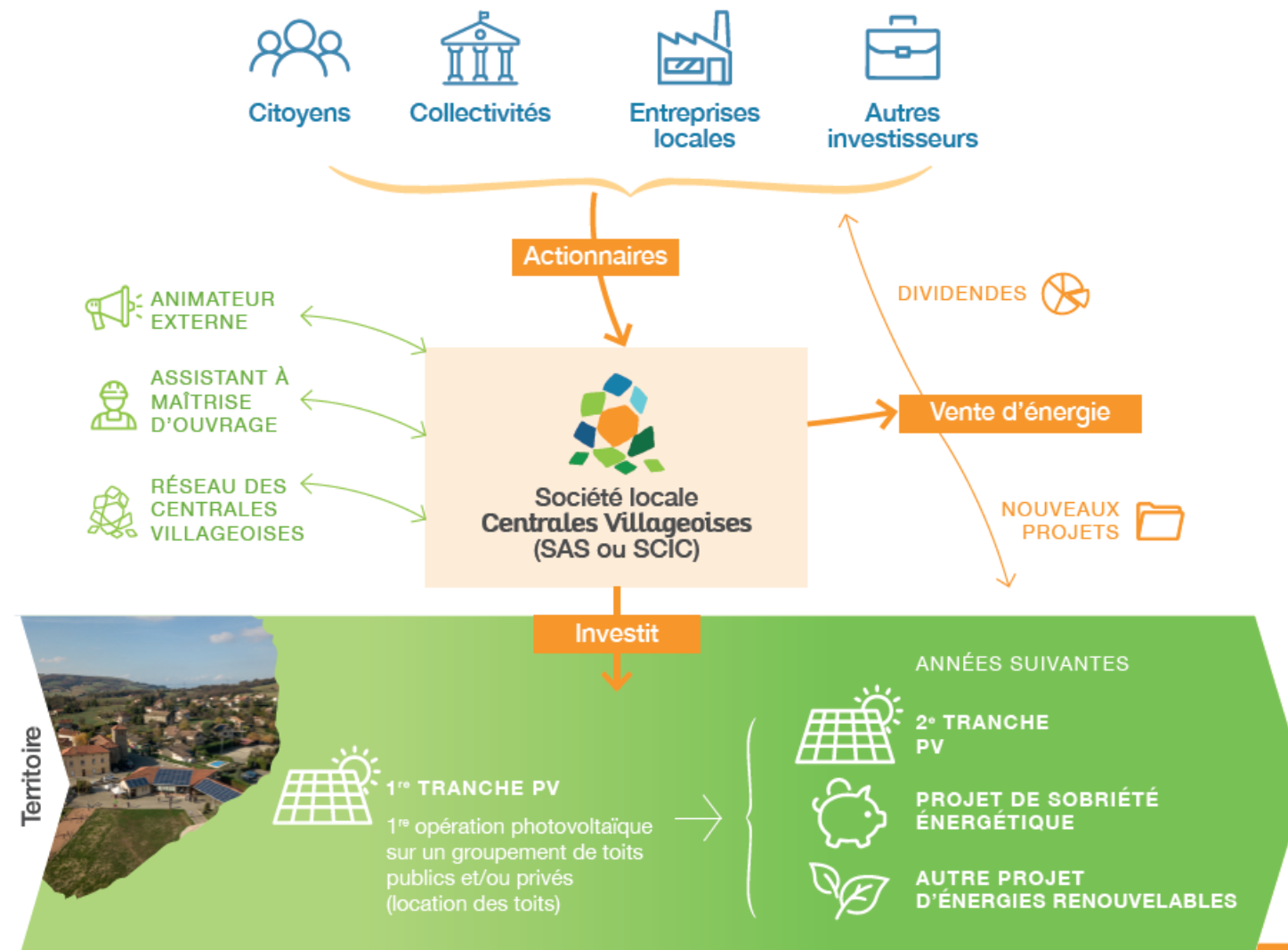
Concept

Sociétés locales associant citoyens, collectivités et entreprises locales pour porter ensemble des projets de transition énergétique, à travers une approche de territoire



Les Centrales Villageoises : un modèle clé-en-main pour faciliter le déploiement des CER

Un modèle qui respecte le cadre des CER



Les Centrales Villageoises : un modèle clé-en-main pour faciliter le déploiement des CER

Un modèle reproductible articulé autour d'un centre de ressources



Plus de 200 outils :
Guides, documents
types, simulateurs...



Formations



Services partagés : contacts
banques, notaire et expert
comptable partenaires, etc.



« **Hotline** » pour les
porteurs de projets



Mail et site web
dédiés

Les réalisations en chiffres



77 territoires
impliqués dans
10 régions



+ de **8100**
actionnaires



+ de **540**
installations
PV en service



15 MWc de
puissance
installée



Une structure engagée depuis 44 ans pour la transition énergétique

Sobriété énergétique · Efficacité énergétique · Énergies renouvelables



Former les professionnels
de la transition énergétique
de demain



École
du bâtiment
durable
Se former pour agir

2

pôles
d'activité

Accélérer
la transition énergétique
sur le territoire



Service
local de
l'énergie
Agir pour le territoire

Le projet Recrosses

- **Programme ALCOTRA France – Italie**
- Début 11/2023 – Fin 10/2026 (3 ans)
- **Partenaires**
 - Chef de file : EnviPark (Turin)
 - Région Piémont
 - Finanziaria Regionale Valle d'Aosta
 - Association des Centrales Villageoises
 - CCI Nice Côte d'Azur
 - ASDER
- **Budget total : 1,1 M€**
- Financé à 80%

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



 **RECROSSES**
L'énergie qui unit - L'energia che unisce

Objectifs du projet Recrosses



Développer les communautés d'énergies renouvelables (CER) sur le territoire ALCOTRA

- En créant une méthode commune pour la création et la gestion des CER (sur la base d'un échange d'expérience important)
- En créant des outils de soutien aux CER sur les aspects techniques, économiques etc.
- En lançant un service d'accompagnement technique (OSS)
- En soutenant concrètement 30 CER sur le territoire ALCOTRA

L'ASDER dans le projet Recrosses



Avant 2023 : réponse aux questions des collectifs citoyens de Savoie au fil de l'eau, mais sans financement, sans structuration, avec peu de disponibilité

Depuis fin 2023 : fort développement de l'accompagnement des CER dans le cadre de Recrosses :

- Accompagnement à la création d'une CER
- Accompagnement technique et méthodologique de 7 CER existantes
- Journées d'échanges semestrielles entre les CER de Savoie et Haute Savoie

L'Asder est un « relais » local du modèle Centrales Villageoises envers les CER :

- Utilisation du modèle et des outils développés par l'association des centrales villageoises
- 8 CER accompagnées en Savoie dont 7 sont « centrales villageoises »

Exemples d'accompagnement



Soutien à la création d'une CER « Centrales Villageoises » sur la ComCom Maurienne Galibier :

- Participation à des réunions publiques de lancement du projet
- Appui méthodo au groupe de bénévoles à l'initiative du projet
- Appui technique

Appui à plusieurs CER existantes en fonction des besoins :

- Appui technique
- Appui à la construction des modèles économiques
- Retours d'expériences sur certains projets

Accompagnement de 3 CER à créer un poste salarié mutualisé :

- Définition des besoins
- Recherche de financements
- Modalité de création et de portage du poste

Animation du réseau local (Savoie/Haute Savoie) des CER :

- Formations sur les aspects techniques et humains



Signature de la convention de partenariat
création poste salarié mutualisé

L'intérêt d'un relai local pour les CER



L'Asder joue le rôle de relais de terrain, permettant :

- Une proximité avec les CER accompagnées → possibles rencontres régulières en présentiel
- Une connaissance interpersonnelle forte avec les membres des CER → le facteur humain est important pour faire aboutir les projets
- Une connaissance pointue du contexte, des acteurs et des enjeux locaux → permet d'aiguiller/débloquer des projets

Tout en s'appuyant sur la structure d'accompagnements et la boîte à outils mise en place par l'Association de Centrales Villageoises pour structurer l'accompagnement

→ **Un double niveau d'accompagnement National / Local pertinent et efficace**

Le territoire Maurienne Galibier

- Maurienne Galibier territoire pilote pour la transition Énergétique
- Valoriser le potentiel solaire de notre territoire
- Augmenter la production d'énergie renouvelable dans une démarche collective et citoyenne
- Sensibiliser les habitants aux questions de transition
- Création d'une société coopérative citoyenne photovoltaïque qui permet à tous les acteurs du territoire (collectivités et habitants) d'être partie prenante

Le concept





Assises
Européennes
de la Transition
Énergétique

24, 25 & 26
JUIN 2025
Strasbourg
Eurométropole



Pourquoi le solaire photovoltaïque ?

Le soleil, source d'énergie renouvelable par excellence !

- ..☛ Energie solaire disponible sur de nombreuses toitures privées ou publiques
- ..☛ Possibilité de produire localement une énergie partagée
- ..☛ Projet collectif possible avec de nombreux retours d'expériences
- ..☛ Sociétés citoyennes organisées en réseau : outils et services mutualisés
- ..☛ Possibilité de mixer des petits projets avec de plus grands
- ..☛ Rentabilité des projets
- ..☛ Technologie maîtrisée



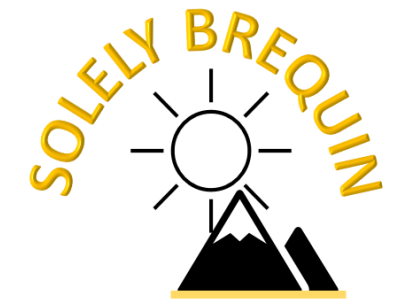
Projet collectif sur photovoltaïque non polémique dans un climat de tension

Création de la structure:

- Constituer un petit groupe de travail
- Choisir un nom, le type de structure souhaité, l'adhésion au réseau CV
- Rencontrer de nombreuses structures pour comprendre et éviter les écueils
- Travail dès le début en partenariat avec l'ASDER et l'ACV
- Définir clairement nos objectifs, les traduire dans nos statuts
- Se faire connaître via des animations, des réunions publiques, les médias...
- Trouver des toitures publiques et privées

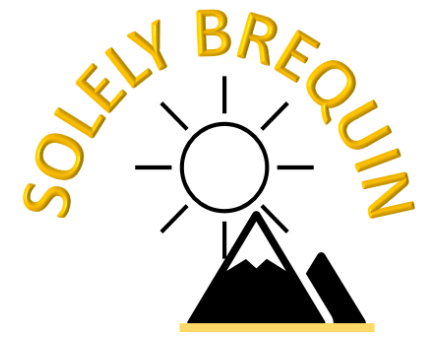


Exemple d'animation



Les réussites

- Avoir rassemblé un groupe de personnes d'accord sur les objectifs et les valeurs à véhiculer
- Avoir instauré un climat de confiance avec les collectivités locales et avoir mis autour de la table des élus, des socio-professionnels, des habitants pour avancer sur un même sujet... dans un territoire qui n'a pas l'habitude de ce type de démarches
- Avoir créé une SAS en moins d'un an, avec le soutien financier de la communauté de communes
- Avoir trouvé une première grappe de 6 toitures, publiques et privées





Les difficultés rencontrées

- Entretenir la motivation et l'implication de chacun dans un processus somme toute assez lent
- Pas de professionnels du secteur dans notre comité de gestion, donc tout est à découvrir ou apprendre: cela demande de l'investissement personnel
- Notre comité de gestion a été créé une fois le projet lancé -> questions d'appropriation
- Des collectivités peu habituées à ce type de démarches collectives-> démarches et processus qui prennent du temps

Comment favoriser le déploiement des CER ?

Les Communautés d'Énergie Renouvelable en France : une coquille vide ?

- Selon les directives européennes, **chaque Etat membre doit mettre en place des mesures pour promouvoir et faciliter le développement** des Communautés d'Énergie Renouvelable
- A ce stade, **aucun mécanisme de soutien aux CER n'a été engagé par la France** (au contraire d'autres voisins européens, tels que l'Italie)
- Aucun organisme n'est par ailleurs en charge de la qualification des CER

Nos propositions pour faciliter le développement des CER

- **Faire évoluer la définition de l'autonomie des CER** pour ne pas exclure les structures possédant des sociétés de projet;
- **Faciliter la mise en place administrative de projets d'autoconsommation collective** par les CER : dérogation automatique au périmètre des 20 km, autorisation de fourniture simplifiée, dérogation à la contrainte d'activité principale pour le Producteur;
- **Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien aux EnR** : réduction ou exonération de la garantie financière demandée pour les projets PV > 100 kWc, mise en place d'une prime tarifaire dans les mécanismes d'obligation d'achat / complément de rémunération;
- **Soutenir la création d'emploi** au sein des CER.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Envie de déployer une CER avec le modèle des Centrales Villageoises ?

Envie d'en savoir plus sur le projet RECROSSES ?

→ Site web

Les outils à votre disposition :



Restons en contact !

Etienne Jouin – Association des Centrales Villageoises
etienne.jouin@centralesvillageoises.fr

Hugo Berard – ASDER
hugo.berard@asder.asso.fr

Claire Caudron – Centrales Villageoises
Solely Brequin
clairecaudron@centralesvillageoises.fr

+ de nombreuses ressources sur www.centralesvillageoises.fr